

Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com



RESUME DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Jeudi 31 janvier 2019

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

	Noms et prénoms	Présents	Absents	Mandatés	Procuration / Mandataire
Majorité municipale	GUERVILLY Christiane	0	0	1	DUBOS Jean-Luc
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	0	0	1	POTURA Louis-Vincent
	LAITHIER Bernadette	0	0	1	TALBOURDET Nicole
	POTURA Louis-Vincent	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	1	0	0	
	MORGAND Michel	1	0	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	Q. 05 à 12
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	BELLIER Michel	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	0	0	1	BELLIER Michel
	DAYOT Clothilde	1	0	0	
	DENIS Paul	0	1	0	
	DUVERGER Béatrice	0	0	1	BURAUD Nicole
	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
	LEPRETRE Mickaël	0	1	0	
	TALBOURDET Nicole	1	0	0	
VERNAY Christophe	0	1	0		
Minorité municipale	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	0	0	1	BOUVET Sylvie
	JOULAUD Pascale	0	1	0	
	MALLEGOL M-Dominique	0	0	1	PINEAU Roland
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	1	0	0	
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à 04	15	5	7	
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 05 à 12	16	4	7	

PROBLEMATIQUE DU STATIONNEMENT EN CŒUR DE VILLE « EMBLEMATIQUE RÉSERVÉ N° 8. PROJET

D'ACQUISITION FONCIERE DES PARCELLES AI-52 ET AI 53. PROPRIÉTAIRES FONCIERS : SUCCESSION

POISSONNEAU. APPROBATION DU DOSSIER PARCELLAIRE ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer le dossier parcellaire auprès de la Préfecture, de solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il procède à l'ouverture d'une enquête publique unique

**ACQUISITION DES PARCELLES C 2477-C.2478-C 2480 SITUÉES RUE DU VAL.PAR DES TIERS CÉDANTS : . CESSION
A TITRE GRATUIT ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL. DISPENSE DE PURGE DES
HYPOTHEQUES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'il y a lieu, par application de l'article R 2241.7 précité, de dispenser Madame le Maire de procéder à l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. ANTICIPATION DE DEUX DÉPARTS EN RETRAITE SUR L'EXERCICE
2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des Emplois permanents (Ouverture du poste d'animatrice de Bibliothèque après le départ de l'agent titulaire au 1^{er} septembre 2019 et ouverture du poste de brigadier/brigadier-chef après le départ en retraite de l'agent titulaire au 1^{er} août 2019.

**DÉLIBÉRATION MANDATANT LE CDG22 POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE
D'ASSURANCE STATUTAIRES. DATE D'EFFET PRÉVISIONNELLE : 01-01-2020.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer, à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles 25°, 33, 67, 68 et 78 du décret 2016-360 u 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2019, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
Les prestations, garanties et taux de cotisation seront soumis préalablement afin que le Conseil Municipal puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2020.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS SAISONNIERS. EXERCICE 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rémunération des agents saisonniers.

OPÉRATION CAP SPORTS, CAP CULTURE 2019. PETITES VACANCES : FÉVRIER, PAQUES ET TOUSSAINT.

OPÉRATIONS HEBDOMADAIRES PERMANENTES : ANNÉE CIVILE 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation d'encadrement de l'opération sur l'année civile 2019.

**RÉMUNÉRATION DES AGENTS SAISONNIERS 2019 : VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE AU TITRE
DES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS (1/11) OUVRÉS DANS LE CADRE DU CYCLE HEBDOMADAIRE D TRAVAIL.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rémunération des agents saisonniers.

**NOUVEAUX CONTRATS CAF ENFANCE-JEUNESSE. PÉRIODE 2018-2021. (DATE D'EFFET RÉTROACTIVE AU 01-01-
2018).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le « contrat « Enfance-Jeunesse » 2018-2021.

**VOYAGES SCOLAIRES A FINALITÉ PÉDAGOGIQUE. DOTATION UNITAIRE INDIVIDUELLE. ANNÉE BUDGÉTAIRE
2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 40 €par an et par élève domicilié sur la Commune.

ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2019. PROGRAMMATION EFFECTUÉE SOUS L'ÉGIDE DU SDE 22. PROGRAMME 2019 : MODIFICATIF N°1/V.2019-2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme comme suit :

OBJET	Déplacement du candélabre Foyer L.1926 rue de la Louve.				
BUDGET	Budget Général 2019.				
	Rubriques Travaux	DEVIS RÉCAP HT	DEVIS RÉCAP TTC	QUOTE-PART HT	QUOTE-PART TTC
01	ECLAIRAGE	148 500,00	178 200,00	89 100,00	
02	BASSE TENSION	115 000,00	138 000,00	34 500,00	
03	TELECOM	22 400,00	26 880,00	2 400,00	
	TOTAL RECAPITULATIF	285 900,00	343 080,00	126 000,00	24 000,00

DÉTERMINATION DU BAREME INDEMNITAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX. PLAFONNEMENT DE L'ENVELOPPE MAXIMALE DISPONIBLE (RECONDUCTION). RÉPARTITION DU CRÉDIT MAXIMAL ENTRE ÉLUS (RECONDUCTION DES FRACTIONS). MISE A JOUR DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE AU 01-01-2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition sans changement le montant des indemnités à percevoir entre Mme le Maire, les huit Adjointes et les trois conseillers délégués.

ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT MÉGALIS BRETAGNE : MISE A DISPOSITION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES. ACCORD-CADRE N° 2018-011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la convention d'adhésion.
